

Le 9 juin 2023

Monsieur Jean-Yves Duclos
Ministre de la Santé
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0A6
hcmminister.ministresc@hc-sc.gc.ca

Madame Carolyn Bennett
Ministre de la Santé mentale et des Dépendances
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0A6
mhaminister.ministresmd@hc-sc.gc.ca

Objet : Verre standard et étiquettes de mise en garde sur la santé pour les contenants

Monsieur et Madame les Ministres,

Je vous adresse cette lettre au nom de mes collègues médecins-hygiénistes en chef provinciaux et territoriaux afin de vous faire part de notre soutien individuel aux recommandations récentes du guide national sur l'alcool et la santé. Nous sommes d'accord avec la proposition visant à ce que Santé Canada mette en place une réglementation exigeant l'étiquetage approprié sur les produits alcoolisés.

Actuellement, l'alcool est vendu aux consommateurs canadiens sans obligation de mises en garde. À l'inverse, les produits du tabac et du cannabis, deux autres substances psychoactives réglementées par la loi, font déjà l'objet d'un étiquetage de mise en garde obligatoire régi par les lois fédérales. Ces substances ont moins de répercussions sur les coûts économiques et la prestation de services de santé, en comparaison avec l'alcool. Les auteurs du projet Coûts et méfaits de l'usage de substances au Canada estiment que le coût de la consommation d'alcool au Canada était de 19,67 milliards de dollars en 2020, ce qui en fait la substance qui génère les coûts les plus élevés de façon globale.

Les principaux experts de la santé et du domaine de la justice au Canada ont fait valoir que les fabricants de produits de consommation ont le devoir de mettre en garde le public contre les risques inhérents à la consommation de leurs produits et de fournir aux consommateurs les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées concernant la consommation de leurs produits. Ces mises en garde se fondent sur le droit fondamental des Canadiens d'avoir les connaissances nécessaires pour se protéger d'un quelconque méfait dans la mesure du possible. Elles sont particulièrement importantes pour les substances qui sont commercialisées et vendues pour la consommation humaine et comportent un vaste éventail de méfaits possibles, comme l'alcool. Il est bien établi que la consommation d'alcool augmente le risque de nombreux problèmes de santé et sociaux, comme les blessures, la violence, les maladies du cœur, les accidents vasculaires cérébraux et sept types de cancer. De plus, les consommateurs qui adhèrent aux Repères canadiens sur l'alcool et la santé ont besoin

d'indications uniformes et faciles à suivre sur les contenants d'alcool pour bien mesurer et surveiller leur consommation d'alcool selon le nombre de verres standards.

De plus, selon les conclusions De plus, selon les conclusions d'une [étude sur l'étiquetage au](#)

